



La section de Paris du Syndicat des Avocats de France (SAF) et la Fédération de Paris de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) ont créé l'Observatoire parisien des libertés publiques en avril 2019 pour documenter les pratiques de maintien de l'ordre notamment sur les manifestations, permettre l'accès au droit des personnes concernées par ces pratiques et plus généralement alerter les citoyen.ne.s sur les atteintes à la liberté de manifester.

Les observateur.trice.s sont constamment identifiables pendant leur mission d'observation des manifestations, par leurs chasubles et leurs casques siglés. Par ailleurs, ils se présentent au commissaire, autorité civile responsable et présente sur place, chargée d'effectuer les sommations.

Le Défenseur des droits, dans sa décision du 9 juillet dernier sur la déontologie de la police, a recommandé de les considérer et de les traiter comme des journalistes.

L'ONU et la Commission de Venise recommandent aux Etats de protéger les observateur.trice.s citoyen.ne.s, en ce qu'ils participent au développement de la démocratie.

Pourtant, lors de l'observation du 17 novembre 2020 sur la manifestation contre la proposition de loi « Sécurité globale », contre laquelle le SAF et la LDH sont engagés, des policiers ont chargé non seulement des journalistes mais également les observateur.trice.s et ont frappé deux d'entre eux, qui criaient pourtant : « je suis observateur ! ».

Cet emploi de la force est manifestement illégal et permet d'augurer des risques encourus si la proposition de loi Sécurité globale est votée : les témoins gênants seront « éliminés » parce qu'ils filment les violences illégitimes commises.

Or, l'article 24 de ce texte permettrait aux policiers d'interpeller toute personne en train de filmer sous le prétexte d'une possible diffusion en direct. Il appartiendrait ensuite au juge de décider si l'intention du témoin était ou non malveillante mais le mal serait fait : plus d'image, plus de témoin.

Nous condamnons avec force ces violences illégitimes commises et réaffirmons notre opposition à cette proposition de loi !